

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Membres en exercice	14
Membres présents	11
Pouvoirs	2
Votants	13
Date de convocation : 7 novembre 2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : CHABAUTY James, ROULAUD Jean-Jacques, BARREAUX Bernadette, COMTE Joël, RAINETEAU Jean, GIN Anne-Marie, MONTHEIL Catherine, LAFONT Sandrine, PINAUD Laurence, CAMUZET Stéphanie, FARQUE Christian

Excusés : MOURGUES Olivier, SILVESTRE Alexandra, ALLEAU Patrick

Absents :

Pouvoirs : MOURGUES Olivier a donné pouvoir à CHABAUTY James, ALLEAU Patrick a donné pouvoir à GIN Anne-Marie

Secrétaire : ROULAUD Jean-Jacques

Délibération n°01 – 14.11.2024 : Délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec versement de l'IFSE et du CIA pour les agents de la collectivité (abroge la délibération n° 31 du 12 avril 2021)

Approbation de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire au 15 novembre 2024.

Délibération n°02 – 14.11.2024 : Décision modificative n°6 (ouverture de crédits/sécurisation travaux toiture nouvelle classe)

Adoption à l'unanimité de la décision modificative n°6 (travaux réparation toiture de la nouvelle classe).

Motion n°01 – 14.11.2024 : Motion concernant le rôle fondamental des collectivités et contre les mesures budgétaires prévues dans le projet de loi de finances 2025

Le Conseil municipal de Montignac-Charente :

- rappelle le rôle fondamental des collectivités territoriales et des agents territoriaux dans l'animation du territoire et dans son dynamisme,
- rappelle que les collectivités territoriales ne sont pas responsables des déficits et de l'endettement de l'Etat,
- refuse les mesures budgétaires que l'Etat entend imposer dans le PLF 2025

Questions et informations diverses

Urbanisme/ périmètre délimité des abords : entrée en vigueur du Périmètre Délimité des Abords (PDA) le 6 novembre 2024. Il se substitue à l'ancien périmètre des 500 mètres.

Au sein des PDA, il n'y a plus de notion de visibilité ou co-visibilité du monument historique. **L'avis de l'ABF est systématiquement un avis conforme.**

Commune nouvelle : deux réunions publiques seront organisées aux dates suivantes :

- 4 décembre à 19h00 à VARS
- 6 décembre à 19h00 à MONTIGNAC-CHARENTE, salle multi-activités (rue des Ecoles)

Les numéros de SIRET ont été attribués.

La commission culture s'est réunie afin de faire un état des lieux des animations par commune et d'éviter les doublons.

Camping municipal (bilan 2024) : les recettes de la saison 2024 s'élèvent à 23 065,96 euros.

Proposition de conférences et d'ateliers : la commune décide de ne pas s'engager sur l'organisation de conférences ou d'ateliers. Les élus décident de laisser cette décision à la commune nouvelle.

Communauté de Communes : projection des informations sur l'assainissement collectif et non collectif.

Octobre rose : le montant des dons collectés est de 1 700 euros, malgré des conditions météorologiques peu favorables qui ont découragé certains randonneurs.

Le port du Tapis/travaux par le syndicat SBCEP : le syndicat prend en charge l'intégralité des travaux (plantation, curage, évacuation des boues, ...) qui ont pour objectif de limiter l'impact des inondations dans le secteur.

FDAC 2025 : afin de préparer la campagne 2025, les élus doivent faire leurs retours à la communauté de Communes avant la mi-janvier.

Aménagement d'écluse avenue Marguerite de Valois : les travaux n'ont pas été réalisés en 2024. Mme LAFONT demande à ce qu'ils soient inscrits en 2025 car la vitesse sur cette portion de Route Départementale est élevée et source de danger. L'installation d'une seconde écluse avenue des Aveneaux semble nécessaire, car l'écluse installée n'est pas suffisante pour avoir un impact sur la vitesse.

Campagne de régulation des pigeons / SOS Nuisibles : secteur rue du Docteur-Vivier, rue Napoléon, rue des Pêcheurs, impasse des Normands. Interventions le 29 novembre 2024, 13 décembre 2024, 20 décembre 2024, 4 janvier 2025 et 10 janvier 2025.

APE : l'APE a transmis et envoyé le calendrier des manifestations 2024-2025. Toutefois, les lieux ne sont pas indiqués.

Monsieur le maire lève la séance à 20h00.